

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26/01/2023

Référence
1 - 3__

Objet de la délibération
Création d'emplois

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	15	15

Date de la convocation
19/01/2023

Vote
A l'unanimité
Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

Mention exécutoire
Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le : 02/02/2023 Et publication ou notification du : 02/02/2023

L'an 2023 et le 26 janvier à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle du conseil sous la présidence de BRUCHON Jean-François, Maire

Présents : Mmes : DE LAMARRE Nathalie, DEMAREST Frédérique, LAGORCE Patricia, LAGUERRE Sophie, POULY Nicole, RICHARD Gaëlle, ROUQUET Martine, MM : BRUCHON Jean-François, CHARRUAU Michel, CHAUMET Florian, DION Christian, FOUQUET Ludovic, MARQUET Eric, SADRY Pascal, TORCHEBOEUF Benoit

A été nommé secrétaire de séance : M. MARQUET Eric

Objet : Création d'emploi en vue des avancements de grade 2023

➡ Le Maire informe l'assemblée :

Conformément à l'article L. 313-1 du Code Général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services

Compte tenu des avancements de grades prévus pour l'année 2023, il convient de créer les emplois afférents sans nécessité de réorganiser les services.

➡ Le Maire propose à l'assemblée :

La création d'un emploi d'agent technique polyvalent à temps complet pour assurer les fonctions d'agent polyvalent au sein du service technique communal à compter du 01/04/2023.

Cet emploi pourrait être pourvu par un fonctionnaire de catégorie C de la filière technique, au grade d'adjoint technique territorial Principal 1^o classe.

La création d'un emploi d'aide cuisinier à temps non complet (*soit 30 /35^{ème}*) pour assister le cuisinier de la restauration scolaire à compter du 21/06/2023.

Cet emploi pourrait être pourvu par un fonctionnaire de catégorie C de la filière technique, au grade d'adjoint technique territorial Principal 1^o classe.

La création d'un emploi à temps non complet (*soit 20 /35^{ème}*) pour assurer les fonctions d'agent des espaces verts au sein du service technique communal à compter du 11/09/2023.

Cet emploi pourrait être pourvu par un fonctionnaire de catégorie C de la filière technique, au grade d'adjoint technique territorial Principal 1^o classe.

➡ Le conseil municipal après en avoir délibéré,

Vu le Code Général de la fonction publique modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles L. 313-1 et 332-14,

Vu le tableau des emplois,

DECIDE :

à l'unanimité des membres présents

Envoyé en préfecture le 06/02/2023

Reçu en préfecture le 06/02/2023

Publié le

Berger
Levrault

ID : 016-211600580-20230126-DELIB_2023_1_3-DE

- **D'adopter la proposition du Maire,**
- **De modifier ainsi le tableau des emplois,**
- **D'inscrire au budget les crédits correspondants.**

Fait et publié à BOUTIERS ST
TROJAN, le 26/01/2023,

Le Maire,
Jean-François BRUCHON

**Pour le Maire,
L'Adjoint Délégué**



Délais et voies de recours : la présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification.